

Questions et réponses relatives à l'appel d'offre

Camille Laurin : un legs inestimable

Dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation de l'exposition *Camille Laurin : un legs inestimable*, voici une liste de questions soulevées par les soumissionnaires ainsi que les réponses correspondantes.

- **Où aura lieu la première présentation publique de l'exposition, sinon l'endroit précis, à tout le moins la ville ?**

Pour le moment, nous ne connaissons pas encore le premier lieu où sera présentée l'exposition. Il sera déterminé au cours du processus de création de l'exposition. Le projet proposé doit pouvoir s'adapter à divers lieux, puisque l'exposition sera itinérante.

- **Quelle est la durée de vie prévue pour cette exposition itinérante ? Pendant combien de temps (mois / année) sera-t-elle active ?**

Environ 12 à 24 mois

- **Quel sera le niveau d'implication du ministère de la langue française - si implication il y a ?**

Subventionnaire du projet d'exposition itinérante.

- **Quel sera le niveau d'implication de la famille Laurin - si implication il y a ?**

La famille a déjà été consultée lors de l'étape de recherche préliminaire.

- **En ce qui concerne le comité scientifique, serait-il possible de savoir qui sont les membres, quels organismes ils représentent, quels sont leurs principaux mandats et s'ils ont un droit de veto sur le contenu ?**

La composition finale du comité scientifique sera divulguée ultérieurement après l'octroi du contrat. Ce comité devra valider les contenus énumérés au point 3.2.2. Les étapes subséquentes d'approbation seront faites par la SMQ.

- **Serait-il possible d'avoir plus de détails concernant le contenu du rapport de recherche préliminaire ?**

La SMQ fournira au soumissionnaire retenu le rapport de recherche préliminaire.

- **Une exposition itinérante de moindre envergure ayant pour sujet Camille Laurin a été mise en circulation récemment par la SMQ. La structure thématique de celle-ci semble très similaire au concept préliminaire en annexe de l'appel d'offres. Pourriez-vous préciser les différences entre ces deux itérations? La nouvelle exposition doit-elle s'inspirer de la version existante, ou au contraire s'en démarquer? De quelle façon et par qui a été produite l'exposition existante ?**

L'exposition qui est déjà en circulation agit comme une exposition introductive. Son contenu pourra être repris et développé plus amplement dans la plus grande exposition qui fait l'objet du présent appel d'offres. Bien que cette dernière reprenne plusieurs thèmes de l'exposition introductive, l'exposition itinérante devra inclure du contenu additionnel, des objets et des documents d'archives.

- **Combien d'objets seront présentés dans l'exposition? De quelle nature sont-ils ?**

À la différence de l'exposition introductive qui ne contient aucune vitrine d'exposition, ni objet, ni audiovisuel, l'exposition itinérante va inclure notamment des objets reliés à Camille Laurin. Leur nombre est à déterminer et pourrait varier entre 5 et 10 objets/artefacts. Le soumissionnaire retenu recevra le rapport préliminaire de recherche iconographique et d'objets répertoriés.

- **Quelle est l'ampleur attendue du volet multimédia? Est-ce que du contenu existant doit être diffusé? Est-ce que du contenu original est à produire? Des dispositifs spécifiques sont-ils attendus ?**

Aucun contenu multimédia n'a été produit à ce jour. L'exposition itinérante pourrait, par exemple, reprendre des contenus existants tels que des extraits d'archives télévisuelles sur Camille Laurin et/ou produire du contenu original tel que des entrevues avec des acteurs clés de l'époque qui ont connu Camille Laurin. Il s'agit ici d'exemples.

- **En ce qui concerne les droits numériques, avez-vous une idée du type de diffusion numérique que vous souhaitez réaliser ?**

L'exposition itinérante pourrait, par exemple, reprendre des contenus existants tels que des extraits d'archives télévisuelles sur Camille Laurin et/ou produire du contenu original tel que des entrevues avec des acteurs clés de l'époque qui ont connu Camille Laurin. Il s'agit ici d'exemples.

- **Cette exposition de 2023 comportait-elle des documents audio ou vidéo dont les droits ont été acquis préalablement par la SMQ ou le MIFI ?**

Non.

- **Advenant que le mandat se conclue avant la fin de la tournée de l'exposition, qui sera responsable du renouvellement des droits d'utilisation des archives ? Est-ce bien la SMQ ?**

Oui.

- **Pourriez-vous confirmer à quelle étape se conclut officiellement le mandat ?**

Après le montage de la première location de l'exposition.

- **Au sujet du Critère 3 (p. 6-7), Vision de l'exposition et du thème proposé : faut-il développer notre vision globale de l'exposition et notre vision pour un des thèmes proposés? Ou faut-il lire « Vision de l'exposition et des thèmes proposés » ?**

Pour le critère 3, la réponse est à votre discrétion, selon votre interprétation. Vous pouvez séparer votre réponse en deux parties, soit votre vision pour l'exposition en général, et votre vision pour le thème, ou combiner les deux. L'important est de développer votre vision, vos idées pour l'exposition, en incluant une ou des esquisses de l'approche muséographique proposée.

- **Au point 3.2.2 Scénographie et réalisation C), qu'entendez-vous par « définir les moyens de diffusion » ? Devons-nous également développer la signature visuelle de l'exposition, ainsi que prévoir un plan de communication et médiatique pour la promotion de l'exposition ?**

Le soumissionnaire retenu devra effectivement proposer un concept visuel pour la grille graphique et la signature visuelle de l'exposition (3.2.3). Aucun plan de communication n'est exigé dans le document d'appel d'offres.

- **Au sujet du Critère 6 (p. 7), Budget : à la lecture du tableau, les contingences ne semblent pas comprises dans le 575 000\$, qu'en est-il ?**

La contingence est à ajouter et ne peut excéder 10% de 575 000 \$.

- **Puisqu'aucun montant d'assurance n'est mentionné, pouvez-vous m'indiquer si notre assurance responsabilité civile de 2 millions \$ est conforme à vos critères ? :**

Oui, ce montant est suffisant.

- **Quel sera le délai de traitement des dossiers soumis par les soumissionnaires ?**
En ce qui concerne l'analyse des candidatures, nous ne pouvons pas fournir de délais.

- **Est-ce que le nombre de pages maximal de la soumission (25) inclut aussi les annexes ou ce nombre de pages maximal ne concerne que les critères 1 à 8 ?**

Les annexes ne sont pas incluses dans le nombre de pages (25) pour la soumission.

- **Quels sont les artefacts ou accessoires considérés disponibles pour cette exposition ?**

L'exposition itinérante sera constituée de textes, d'archives, d'artefacts témoins, de documents audiovisuels, de photographies et d'objets reliés à Camille Laurin. Figureront également parmi les composantes des documents concernant le projet de loi 101 et la Charte de la langue française ainsi que des extraits des déclarations de Camille Laurin et des reportages d'actualité.

Leur nombre est à déterminer et pourrait varier entre 5 et 10 objets/artefacts. Le soumissionnaire retenu recevra le rapport préliminaire de recherche iconographique et d'objets répertoriés.

- **Avez-vous une prescription quant aux dimensions maximales que doivent respecter les modules d'exposition ?**

Non

- **Quelle est la capacité de l'exposition visée (combien de visiteurs devrions-nous idéalement pouvoir accueillir en même temps) ?**

Cette information n'est pas disponible pour l'instant, car elle dépend de la superficie des salles d'exposition des musées qui vont accueillir l'exposition.

- **Les contenus thématiques proposés sont-ils simplement des propositions ou des contenus arrêtés ?**



Les thématiques mentionnées dans l'Annexe 1 doivent être abordées dans l'exposition.

- **Comment le budget de l'exposition serait-il évalué ?**

Les budgets proposés par les soumissionnaires seront évalués selon la pertinence et la cohérence de la répartition dans les différents postes budgétaires.